

Communication de la Présidente Fatiha Keloua Hachi sur
l'application des lois relevant de la compétence de la
commission des affaires culturelles et de l'éducation
adoptées définitivement depuis juin 2022
(24 septembre 2025)

Dans l'esprit du premier alinéa de l'article 145-7 du Règlement de l'Assemblée nationale relatif au contrôle, par les commissions compétentes, de la publication des textes de nature réglementaire nécessaires à la mise en œuvre des lois entrées en vigueur depuis plus de six mois, la Présidente Fatiha Keloua Hachi souhaite faire part des informations suivantes.

Au cours des deux années qu'a duré la XVI^e législature, neuf projets ou propositions de loi renvoyées à la commission des affaires culturelles¹ ont été adoptés définitivement (voir liste en annexe).

Trois ne nécessitaient aucune mesure réglementaire d'application.

Les décrets d'application ont tous été publiés pour quatre d'entre elles. S'agissant de la loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative, le troisième décret, permettant la mise en œuvre de deux articles, ne l'a été que le 7 août 2025, très largement au-delà du délai souhaitable de six mois.

Deux mesures réglementaires d'application de la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions

¹ Ce chiffre inclut le projet de loi relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions, devenue la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023, renvoyé à la commission des Lois mais dont la commission des affaires culturelles a examiné au fond, par délégation, certains articles.

n'ont pas encore été publiées mais elles concernent la fin des activités de la société de livraison des ouvrages olympiques et doivent être prises l'une avant le 1^{er} janvier 2026, l'autre avant le 31 décembre 2028.

Enfin, aucune des mesures réglementaires devant permettre l'application de loi n° 2023-566 du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne n'a été prise, les dispositions votées étant considérées comme non conformes au droit européen.

*

Pour ce qui est de la session 2024-2025 de la XVII^e législature, trois lois ont été adoptées définitivement.

La loi n° 2025-486 du 2 juin 2025 relative au transfert à l'État des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré dans les îles Wallis et Futuna est une loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnance. L'ordonnance relative aux personnels enseignants du premier degré des îles Wallis et Futuna a été publiée dès le 12 juin 2025.

La loi n° 2025-644 du 16 juillet 2025 relative à la restitution d'un bien culturel à la République de Côte d'Ivoire ne nécessite par de décret d'application.

Quant à la loi n° 2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, les dispositions réglementaires devraient être publiées avant novembre 2025 selon les informations disponibles sur Legifrance.

ANNEXE :

**PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION DES
AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION ADOPTÉS DÉFINITIVEMENT SOUS LA
XVI^E LÉGISLATURE**

Texte	Rapporteur(s)	Dates d'examen et de promulgation	Publication des décrets d'application
Projet de loi relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions (n° 809) (articles délégués par la commission des Lois)	Béatrice Bellamy (HOR) Bertrand Sorre (RE)	1^{ère} lecture Commission : 7 mars 2023 Séance : 20 au 28 mars 2023 Commission mixte paritaire : 28 mars 2023 Promulgation : 20 mai 2023	Tous, sauf deux mesures d'application différée
Projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 (n° 1269)	Fabienne Colboc (RE)	1^{ère} lecture Commission : 20 juin 2023 Séance : 29 juin 2023 CMP : 6 juillet 2023 Promulgation : 23 juillet 2023	Tous
Proposition de loi visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne (n° 739)	Laurent Marcangeli (HOR)	1^{ère} lecture Commission : 15 février 2023 Séance : 2 mars 2023 CMP : 20 juin 2023 Promulgation : 7 juillet 2023	Aucun
Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant à des collections publiques (n° 1347)	Christophe Marion (RE)	1^{ère} lecture Commission : 7 novembre 2023 Séance : 13 et 14 novembre 2023 CMP : 6 décembre 2023 Promulgation : 26 décembre 2023	Tous
Proposition de loi visant à soutenir l'engagement bénévole et simplifier la vie associative (n° 1601)	Quentin Bataillon (RE)	1^{ère} lecture Commission : 28 novembre 2023 Séance : 6 décembre 2023 et 31 janvier 2024 CMP : 27 mars 2024 Promulgation : 15 avril 2024	Tous
Proposition de loi visant à assurer la pérennité des établissements de spectacles cinématographiques et l'accès au cinéma dans les outre-mer (n° 1362)	Johnny Hajjar (SOC) Maud Petit (MoDem et Indépendants)	1^{ère} lecture Commission : 28 novembre 2023 Séance : 5 décembre 2023 Promulgation : 14 décembre 2023	Loi n'appelant pas de décret d'application

Proposition de loi visant à pérenniser les jardins d'enfants gérés par une collectivité publique ou bénéficiant de financements publics (n° 1661)	Michèle Tabarot (LR)	<p style="text-align: center;">1^{ère} lecture</p> Commission : 29 novembre 2023 Séance : 1 ^{er} février 2024 Promulgation : 2 avril 2024	Loi n'appelant pas de décret d'application
Proposition de loi visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport (n° 1396)	Claudia Rouaux (SOC)	<p style="text-align: center;">1^{ère} lecture</p> Commission : 14 février 2024 Séance : 29 février 2024 Promulgation : 8 mars 2024	Tous
Proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap sur le temps méridien (n° 2106)	Virginie Lanlo (RE)	<p style="text-align: center;">1^{ère} lecture</p> Commission : 3 avril 2024 Séance : 8 avril 2024 Promulgation : 27 mai 2024	Loi n'appelant pas de décret d'application